

PRS
Sonivac
Abuti 3-39
(0554)

République du Sénégal
Ministère du Développement Rural
SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DE LA CASAMANCE
Direction Technique des Opérations
(D.T.O)
Plan Triennal Semencier (P.T.S)

COMPTE RENDU DES VISITES ORGANISÉES
AU PROFIT DES PAYSANS DANS LE CADRE DU
PLAN TRIENNAL SEMENCIER
(PTS)

Octobre 1988

PROJET RURAL DE SEDHIOU
COURNIER ARRIVÉE
Le 3 - 03 - 1989
sous le N° 0245



SOMIRAC
ADN 3.39
(0554)

République du Sénégal

Ministère du Développement Rural

SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DE LA CASAMANCE

Direction Technique des Opérations
(D.T.O.)

Plan Triennal Semencier (PTS)

COMPTE RENDU DES VISITES ORGANISÉES
AU PROFIT DES PAYSANS DANS LE CA-
DRE DU PLAN TRIENNAL SEMENCIER (PTS)

Octobre 1988.



I. Introduction.

Du 26 Septembre au 20 Octobre 1988, s'est déroulée, sur l'ensemble de la zone SORIVAC, la première série de visites organisées sur les parcelles de démonstration et témoin installées dans le cadre du Plan Triennal Semencier (PTS) aux fins de permettre aux paysans de se rendre compte de visu de la nette supériorité des semences améliorées renouvelées par rapport à celles locales et/ou dégénérées.

Le planning d'exécution de ces visites a été établi comme suit:

Département de Sédhiou:

- 26 Septembre 1988 : Coordination de Tanaff
- 27 Septembre 1988 : Coordination de Diattacounda
- 28 Septembre 1988 : Coordination de Bounkiling
- 29 Septembre 1988 : Coordination de Marsassoum
- 30 Septembre 1988 : Coordination de Diende

Département de Bignona:

- 03 Octobre 1988 : Zone de Ouonck
- 04 Octobre 1988 : Zone de Tenghori
- 05 Octobre 1988 : Zone de Sindian
- 06 Octobre 1988 : Zone de Diouloulou
- 07 Octobre 1988 : Zone de Badiana
- 10 Octobre 1988 : Zone de Kartiack
- 11 Octobre 1988 : Zone de Tendouck
- 18 Octobre 1988 : Zone de Djibidione
- 19 Octobre 1988 : Zone de Oulampane

Département d'Oussouye:

- 12 Octobre 1988 : Zone de Kabrousse
- 13 Octobre 1988 : Zone d'Oussouye

Département de Ziguinchor:

- 14 Octobre 1988 : Zone de Niassia
- 17 Octobre 1988 : Zone de Niaguis

N.B. : Ce Planning a connu quelques perturbations dans son exécution liées par moment à une absence de l'encadrement pour des raisons de grippe (cas de Tengono), ou pour des réunions (cas de Oulampane). Cela a occasionné quelques retard dans le planning, mais finalement rattrapé.

II. Déroulement des visites organisées.

Devant l'anon fourniture par la DPCS à la SOMIVAC des camionnettes prévues dans le programme d'exécution technique et financière du PTS, un car de 30 (trente) places a été loué pour assurer le transport des paysans concernés par le programme.

Le déroulement des visites s'est fait en trois phases:

2.1. Sur le terrain: L'organisation matérielle a été laissée à l'appréciation de l'encadrement de base (choix des paysans, points de ramassage, etc...)

Au niveau des parcelles (démonstration et témoin), les paysans volontaires exposent les différentes opérations menées du début à la fin avant de répondre aux questions posées par l'assistance.

Les participants donnent également leur point de vue sur le comportement végétatif des deux parcelles après avoir procédé aux comptages comparatifs des talles (sur le riz), épis (sur le maïs) et fleurs (sur le niébé).

A titre d'exemple, voici quelques résultats de comptage sur riz à Fanghot (zone de Niaguis) effectués par des paysans de villages différents:

! Numéros ! d'ordre	! Villages ! d'origine	! Comptage du nombre ! de talles		! Observations
		! Parcelle de ! démonstration ! (IR 1529)	! Parcelle té- ! moin (variété ! sélec. dégéné)	
! Paysan n° 1	! Fanda	! 27 talles	! 14 talles	! Les semences de ! la parcelle té- ! moin ont été dis- ! tribuées par l'OR ! STOM dans le ca- ! dre de son progr. ! de recher. d'acc ! ompagnement.
! Paysan n° 2	! Boulom	! 27 talles	! 15 talles	
! Paysan n° 3	! Soukouta	! 25 talles	! 19 talles	
! Paysan n° 4	! Boutoute	! 45 talles	! 13 talles	
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!

Il a été noté également un fait remarquable à Takeme (zone de Tenghori).

En effet, toute la communauté villageoise et environnante a refusé, de commun accord, d'appliquer les engrais et malgré ce refus, les paysans visiteurs ont été émerveillés par le très bon comportement de la parcelle de démonstration par rapport à la parcelle témoin, les conditions de culture étant, par ailleurs, identiques.

D'autre part, toutes les parcelles visitées ont fait l'objet de prises de vue d'apositives qui ont été envoyées en Suisse pour développement.

2.2. Réunions de synthèse: Les visites sont suivies de réunions de synthèse au cours desquelles les problèmes techniques rencontrés sur le terrain sont discutés et les tenants/^{et aboutissants} du Plan Triennal Semencier portés à leur connaissance (les objectifs du PTS sont définis en relation avec la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et l'auto-suffisance alimentaire qui la sous-tend).

Les questions régulièrement posées par les participants et les réponses apportées sont synthétisées ci-après:

2.2.1. Questions:

- 1°) a) Pour quel moyen ou créneau les paysans convaincus de la supériorité des semences améliorées pourront-ils s'approvisionner l'année prochaine?
- b) Quelles sont les modalités de cession des intrants (semences, engrais, pesticide).

2°) Le sous-équipement en matériel agricole de la Casamance et la difficulté d'acquérir l'engrais à des prix à la portée du paysan constituent des contraintes à la réalisation de grandes superficies en matière de production semencière. Qu'est-ce que la SOMIVAC peut faire pour permettre de pallier ces insuffisances?

3°) Les groupements d'intérêt économique (GIE) du programme mais FAO/DPCS peuvent-ils jouer le rôle de groupement multiplicateur pour éviter un doublement des activités?

4°) Il a été constaté que le programme met l'accent sur les espèces: riz, maïs et niébe. Est-ce à dire que les autres espèces sont laissées pour compte?

5°) Dans le cadre de la riziculture, est-il prévu quelque chose pour alléger les durs travaux (opérations de labours par exemple)?

6°. Relations entre groupement de producteurs section villageoise et groupement d'intérêt économique? Dans le même ordre d'idées, peut-on connaître la composition d'un GIE semencier? Le GIE est-il l'affaire des hommes uniquement ou bien les femmes peuvent en faire partie?

7°) Certains aménagements hydroagricoles sont détériorés faute d'entretien, entraînant un envahissement de la langue salée et/ou une acidification qui rendent difficile l'exploitation de certaines vallées. qu'est ce qui est envisagé pour endiguer le mal?

8°) La mise en place tardive des intrants (semences et engrais) au cours de la présente campagne a un peu dévisé les résultats escomptés. Il s'y ajoute que les produits phytosanitaires distribués cette année ne semblent pas efficaces contre les déprédateurs.

a) Ne pouvez-vous pas placer les intrants au plus tard en fin Avril?

b) Pensez-vous que les produits de la DPV mis en place par le canal des comités villageois de lutte anti-parasitaire peuvent enrayer de façon systématique le fleau?

2.2.2. Réponses.

1°, Pour la présente campagne agricole, la SOMIVAC n'a pu réaliser un programme de multiplication semencière à cause de diverses contraintes notamment budgétaires. Cette situation défavorable risque d'avoir quelques conséquences néfastes pour le renouvellement du capital semencier vivrier de la zone.

Cependant la SOMIVAC en est consciente et a déjà entrepris des démarches pour solutionner le problème. Toutefois le concours de la CNCAS et l'existence de stock de semences de maïs au Projet Maïs constituent un début de solution.

2°) Le sous équipement en matériel agricole et l'acquisition difficile des engrais sont des problèmes qui peuvent trouver des solutions au niveau de la Caisse Nationale de Credit Agricole (CNCAS).

En effet les groupements d'intérêt économique légalement constitués peuvent prétendre à un crédit dont le montant est dix fois supérieur à leur apport personnel ou à leur avoir en banque. Ceci peut permettre à leurs membres de s'approvisionner en intrants et s'équiper en matériel agricole.

3°) Les groupements d'intérêt économique exclusivement semenciers que le PTS envisage de mettre en place seront différents de ceux implantés dans le cadre du programme FAO/DPCS car les objets respectifs ne sont pas identiques.

Il n'empêche que quelques membres du GIE/FAO/DPCS (un nombre restreint) peuvent se constituer en GIE semencier pour les besoins du PTS.

4°) Si nous avons été amenés à mettre l'accent sur les espèces sus-citées, c'est parce qu'elles sont plus prisées que les mil/sorgho qui se trouvent confrontés à des problèmes d'adaptation et de sensibilité à certaines maladies.

Néanmoins, il est prévu, pour la campagne à venir, d'installer des parcelles de démonstration pour mil et sorgho en plus de celles de riz, maïs et niébe.

5°) S'agissant de l'allègement des opérations culturales, la question sera portée à l'attention de la Direction Générale qui verra par quel moyen il sera possible de vous venir en aide pour lever ce goulot d'étranglement.

Toutefois, il a été précisé que les prestations de service sont payables au comptant et avant exécution pour les paysans non organisés. Les GIE qui détiennent un bon délivré par la CNCAS bénéficient en premier lieu des prestations, puisque la SOMIVAC est certaine d'entrer dans ses fonds.

Par ailleurs, il est bon de préciser que le PTS n'est pas un programme d'équipement du monde rural mais d'approvisionnement en intrants et plus particulièrement en semences améliorées en vue de permettre l'accroissement de la production vivrière et partant de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

6°) a. Il n'y a pas d'interférence entre un groupement de producteur ou une section villageoise (qui sont des entités plus ou moins mécaniques mises en place par les structures d'encadrement), et un groupement d'intérêt économique dont la solidarité spontanément manifestée de manière sincère est plus marquée.

De plus, les GP et SV n'ont aucun statut juridique contrairement au GIE qui en a.

b) La composition d'un groupement d'intérêt économique est d'importance certes, mais c'est surtout l'administration du groupement et le contrôle de la gestion et des comptes qui importent.

Les articles 9 et 10 du décret promulguant la loi n° 84-37 du 11 Mai 1984 stipulent que:

- Le groupement est administré par une ou plusieurs personnes physiques. Sous cette réserve, le contrat de groupement ou, à défaut l'assemblée des membres organise librement l'administration de groupement et nomme les administrateurs dont il détermine les attributions, les pouvoirs et les conditions de révocation.

Dans les rapports avec les tiers, un administrateur engage le groupement par tout acte entrant dans l'objet de celui-ci. Toute limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

- Le contrôle de la gestion qui doit être confié à des personnes physiques et le contrôle des comptes sont exercés dans les conditions prévues par le contrat constitutif du groupement.

Toutefois, lorsqu'un groupement émet des obligations dans les conditions prévues, le contrôle de la gestion doit être exercé par une ou plusieurs personnes physiques nommées par l'assemblée, la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs sont déterminés dans le contrat. Le contrôle des comptes doit être exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis parmi les membres de la section des commissaires aux comptes inscrits au Tableau de l'Ordre des Experts et Evalueurs agréés et nommés par l'assemblée pour une durée de trois exercices.

Les dispositions légales concernant les interdictions, les pouvoirs, les fonctions, les obligations, la responsabilité, la révocation et la rémunération des commissaires aux comptes des Sociétés Anonymes sont applicables aux commissaires aux comptes des groupements d'intérêt économique sous réserve des règles propres à ceux-ci.

c) Aussi bien les hommes que les femmes peuvent se constituer en GIE. L'article 3 du contrat-type constitutif d'un groupement d'intérêt économique explicite que:

- peuvent adhérer au groupement toutes les personnes des deux sexes dans l'aire de la circonscription, désireuses de mettre en oeuvre les meilleures techniques de production et de commercialisation, afin d'accroître la rentabilité des exploitations et d'améliorer les conditions de vie de ceux qui les travaillent.

Il convient d'ajouter à cela que l'essentiel est d'être en règle vis à vis de la CMCAS pour l'octroi de crédits de campagne et/ou de commercialisation.

7°) Le problème de salinité et d'acidification des terres cultivées est fondamental et préoccupe tous les Responsables et à tous les niveaux. D'ailleurs à l'issue de sa visite effectuée dans les régions de Ziguinchor et Kolda, en fin 1987, le Président de la République a institué un comité de suivi des problèmes des barrages et digues anti-sel dont le rôle est de trouver les voies et moyens propres à endiguer les fléaux (salinisation, et acidification).

Toutefois, les populations ne doivent pas attendre tout des pouvoirs publics. Le vent de la libéralisation et de la privatisation ayant soufflé, le regroupement des forces est de rigueur pour vaincre toutes les difficultés.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole qui est la banque du monde rural a été créée pour vous permettre de vous auto-gérer en vous responsabilisant de façon accrue. Ce que nous conseillons c'est de vous constituer en GIE afin d'avoir des crédits vous permettant de réaliser des investissements productifs.

8, a) La mise en place des intrants n'a pas été tellement tardive puisqu'elle s'est effectuée entre les 18 et 29 Juin, période pendant laquelle une pause pluviométrique d'au moins trois semaines a été observée, ce qui signifie que les paysans avaient toute la latitude de prendre les mesures adéquates de manière à installer leurs parcelles dans les meilleures conditions possibles.

Il faut reconnaître tout de même que les résultats auxquels on a abouti ont été satisfaisants malgré les fortes pluies d'Août et Septembre qui ont eu une incidence négative sur la floraison du maïs /également de la pression parasitaire.

En définitive l'objectif visé a été atteint: celui de faire dire aux paysans que les semences améliorées renouvelées sont meilleures que celles dégénérées fussent-elles sélectionnées (les cas de Fanghot et de Fakème en sont de parfaites illustrations).

b) Quant à l'efficacité des produits phytosanitaires distribués par la Protection des Végétaux, nous ne pouvons pas donner de réponse affirmative, nous disons simplement que l'interaction rémanence produit - accoutumance du parasite est assez complexe et mérite une étude très approfondie. Toutefois, il a été démontré qu'un insecticide de contact est moins efficace ou pas du tout efficace lorsqu'il s'agit de combattre un parasite que seul un produit systémique peut tuer. Il faut donc faire un choix judicieux de l'arsenal phytosanitaire après avoir pris connaissance du cycle biologique du parasite.

2.3. Enregistrement des émissions radiodiffusées.

A l'issue de certaines réunions intéressantes, des émissions sont enregistrées avec la participation des volontaires du programme, de quelques visiteurs extérieurs et de l'encadrement selon le questionnaire de la Radio Educative Rurale de la SOMIVAC ci-joint.

Six émissions en deux séries ont été faites selon la répartition suivante:

- Première série: dans les trois langues (peul, mandingue et diola) pendant trois jours pour informer les paysans du déroulement des visites organisées
- Seconde série: lors des visites organisées et dans certaines localités:
 - . une émission en peul à Lamel (coordination de Tanaff),
 - . trois émissions en mandingue à Samboucounda Santo (coordination de Tanaff), à Koungayan (coordination de Diattacounda), à Fanghot (zone de Niaguis),
 - . cinq émissions en diola à Bounkiling (coordination de Bounkiling), à Sindian (zone de Sindian), à Kagnobon (zone de Katiack), à Ouonck (zone de Ouonck) et à Darsalam (zone de Niassia).

III. Conclusions:

Malgré les quelques difficultés rencontrées dans l'exécution du programme, les résultats obtenus dénotent de manière élogieuse la nette supériorité sur tous les plans des semences distribuées par la SOMIVAC par rapport aux ressources propres des paysans.

Cependant ces résultats satisfaisants ne doivent pas faire oublier les mauvaises performances des uns et la mauvaise volonté des autres notamment dans le département de Bignona où les parcelles ont été mal conduites à Niallé (zone de Sindian) par l'encadreur qui n'a pu justifier l'échec de la parcelle de démonstration qui était pourtant à deux cents mètres de son lieu de résidence et à Tenghori où quatre parcelles sur dix ont échoué.

Mais ce qui est le plus revoltant c'est que l'encadreur de Boukékoune n'a pas voulu organiser les visites au jours programmé pour faire voir les réalisations de la zone de Oulampane.

Somme toute, il convient féliciter et d'encourager tous les acteurs au niveau des coordinations des départements.

Pour terminer, il reste à résoudre le problème crucial celui de mettre à la disposition des paysans des semences certifiées d'espèces vivrières en quantité suffisante au regard de l'impact réel suscité par le programme.

Il a été demandé à cet effet, à l'encadrement de faire un recensement exhaustif des besoins en semences améliorées d'ici à fin Décembre 1988.

De son côté, la SOMIVAC poursuivra les démarches entreprises pour la résolution satisfaisante de ce problème en rapport avec le service semencier et autres organismes concernés.

Ziguinchor, le 28 Octobre 1988



MANSOUR NIANG.

A N N E X E S

1. Contrat de location car
2. Fiche questionnaire pour les émissions radiodiffusées.
3. Liste des participants aux visites organisées.
 - 3.1. Coordination de Tanaff (Sédhiou): réunion de synthèse le 25 Septembre 1988 à Tanaff.
 - 3.2. Coordination de Diattacounda (Sédhiou): réunion de synthèse le 27 Septembre 1988 à Kounayan.
 - 3.3. Coordination de Bounkiling (Sédhiou): réunion de synthèse le 28 Septembre à Bounkiling.
 - 3.4. Coordination de Marsassoum (Sédhiou): réunion de synthèse le 29 Septembre 1988 à Marsassoum.
 - 3.5. Coordination de Diendé (Sédhiou): réunion de synthèse le 30 Septembre 1988 à Kapor.
 - 3.6. Zone de Ouonck (Bignona): réunion de synthèse le 03 Octobre 1988 à Ouonck.
 - 3.7. Zone de Sindian (Bignona): réunion de synthèse le 05 Octobre 1988 à Sindian.
 - 3.8. Zone de Diouloulou (Bignona): réunion de synthèse le 06 Octobre 1988 à Kabadio.
 - 3.9. Zone de Badiana (Bignona): réunion de synthèse le 07 Octobre 1988 à Badiana.
 - 3.10. Zone de Katiack (Bignona): réunion de synthèse le 10 Octobre 1988 à Kagnobon.
 - 3.11. Zone de Tendouck (Bignona): réunion de synthèse le 11 Octobre 1988 à Bodé
 - 3.12. Zone de Kabrousse (Oussouye): réunion de synthèse le 12 Octobre 1988 à Diembéring
 - 3.13. Zone d'Oussouye (Oussouye): réunion de synthèse le 13 Octobre 1988 à MLomp.
 - 3.14. Zone de Niassia (Ziguinchor): réunion de synthèse le 14 Octobre 1988 à Darsalam.
 - 3.15. Zone de Niaguis (Ziguinchor): réunion de synthèse le 17 Octobre 1988 à Fanghet.
 - 3.16. Zone de Djibidione (Bignona): réunion de synthèse le 18 Octobre 1988 à Djibidione.
 - 3.17. Zone Tenghori (Bignona): réunion de synthèse le 20 Octobre 1988 à Koulaye.

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE

Monsieur Oumane DIALLO Transporteur à Ziguinchor désigné dans ce qui suit sous le vocable TRANSPORTEUR, d'une part,

ET

La Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance (SOMIVAC) désignée dans ce qui suit par le vocable CLIENT, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1er. Objet du contrat.

Le présent contrat a pour objet la mise à la disposition du CLIENT par le TRANSPORTEUR d'un car en très bon état de 30 (trente) places sous forme de location, destiné au transport des paysans dans le cadre des visites organisées des parcelles retenues par le Plan Triennal Semencier.

Article 2. Carburant et entretien du véhicule.

Le TRANSPORTEUR s'engage à supporter les frais de carburant et d'entretien pendant la durée des visites organisées.

Article 3. Chauffeur du véhicule.

Le TRANSPORTEUR s'engage à fournir le chauffeur du véhicule à qui il donnera toutes les consignes de nature à permettre le bon déroulement des visites organisées.

Article 4. Programme des visites et durée de la location du car.

Le CLIENT s'engage à fournir au TRANSPORTEUR le programme de ces visites dont la durée est estimée à 20 (vingt) jours. Toute fois cette durée peut être augmentée ou diminuée par le CLIENT selon les réalités du terrain.

Par ailleurs le CLIENT se réserve le droit de fractionner la durée de la location ou de modifier le programme selon l'opportunité des visites organisées.

Article 5. Prix de location.

La location journalière du car est de 37.500F (trente sept mille cinq cents francs) soit un montant global de 750.000 F CFA (sept cent cinquante mille francs CFA) pour les 20 (vingt) jours.

Article 6. Règlement.

Le CLIENT s'engage à payer sur fonds P.T.S. le montant de la location dès réception de la facture établie par le TRANSPORTEUR. Cette opération ne tiendra pas compte que des jours effectifs d'utilisation du véhicule.

Article 7. Contestations et litiges.

En cas de contestation ou de litige, il est souhaitable un règlement à l'amiable entre le CLIENT et le TRANSPORTEUR. A défaut, le Tribunal Régional de Ziguinchor est l'autorité compétente statuant en matière administrative.

FAIT EN SEPT EXEMPLAIRES

Ziguinchor, le

23 SEPT. 1988

Le Directeur Général de la SOMIVAC

La TRANSPORTEUR
Oumane DIALLO
Transporteur à Ziguinchor
Pout Kandé
Siège Social: BOUCOTIE
AGRICULTURE 01.15.87



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
DE LA C A S A M A N C E (SOMIVAC)

VISITES ORGANISEES DE PAYSANS :

Cadre : Plan Triennal Semencier Vivrier

Culture :

Nom du propriétaire de la parcelle _____

date de la visite :

- A1 - Nous sommes autour des parcelles de _____ appartenant à Mr. ou Mme _____ du village de _____ qu'est ce que vous avez constaté sur ces parcelles contigues ?
- A2 - Y a-t-il une différence entre ces deux parcelles, où est-elle ?
- A3 - A quoi est due la différence de résultats entre ces deux parcelles ?
- A4 - Avez-vous eu l'occasion de mener de pareilles opérations de comparaison de semences ?
- A5 - Renouvelez-vous vos semences personnelles. Pourquoi ?
- A6 - Voulez-vous avoir cette nouvelle semence ?
- A7 - (Questions à poser au propriétaire)
Donner vos impressions sur la nouvelle semence que vous avez reçus cette année. Comment vous l'avez semée, les différentes opérations culturales effectuées, les problèmes que vous avez rencontrés.
- A8 - Quelle sera l'estimation de rendement ou de production au niveau des deux parcelles (kg, tonnes, sacs, gerbes, paniers, etc...)
- A9 - (aux visiteurs)
Avez-vous des questions à poser au propriétaire ?
(Après les questions des visiteurs et réponses des hôtes)
- A10 - (au propriétaire)
compter-vous reprendre ce travail l'année prochaine ?
- A11 - Si on vous demandait, puisque pour cette année la semence et les engrais étaient gratuits, d'acheter la semence sélectionnée, de la multiplier et de la revendre à vos collègues. Seriez-vous prêts à le faire ?
- A12 - Et vous autres (visiteurs) seriez-vous prêts d'acheter sa production pour en faire de la semence ?
- A13 - Conclusion : des semences performantes existent aussi bien en riz, maïs et niébé. Ceux qui sont convaincus, devront les procurer l'année prochaine à la SOMIVAC, à la D.P.C.S.
Mais à partir de 1990, s'adresser aux GIE producteurs de semences.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA COORDINATION DE TANNAF (DEPARTEMENT DE
SEDHIOU)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTC/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBRAHIMA DIAMANKA, Volet Elevage PIDAC (animateur émission peul)
4. MAMADOU TOURE, DPCS (Sédhiou Sud)
5. MAR NGOM, Chef de coordination
6. DEMBO SIDY MANE, Encadreur
7. MAMADOU FOFANA, Encadreur

Paysans.

1. SADIO SOUANE, Sandiniéry
2. KARAMO DIASSY, Tabadiang
3. BOURAMA KOTE, Simbandi Brassou
4. YAYA DABO, Samboucounda
5. WANDIFA SOUANE, Sandiniéry
6. SIGNOU WALLOU, Sototo
7. MALANG MANDIANG, Samboucounda
8. YOUSOUF CISSE, Bissassou
9. MANEL DICOR, Santandiang
10. SAMBA FATY, Tanaff
11. MALANG CAMARA, Samboucounda
12. NDOUMBE DABO, Tanaff
13. ARFANG GASSAMA, Simbandi Brassou
14. MARIAMA SEYDI, Francounda
15. MARIAMA MANE, Tanaff
16. MAMADOU TOURE, Simbandi Brassou
17. MALANG SOUANE, Simbandi Brassou
18. ANSOU DIARRA, Francounda
19. BOURAMA GASSAMA, Diarifa
20. SIDYA DABO, Samboucounda
21. SANOUSI KANDE, Santandiang
22. MALICK DIAMANKA, Lamel
23. LAMINE FATY, Diarifa
24. MAKILOU DIAMANKA, Lamel
25. DIALO MANE, Sototo
26. ABDOULAYE DIOKOU, Santandiang
27. PAPIA SOUANE, Bissassou
28. ABDOU NDIAYE, Tanaff
29. KARAMO MANE, Simbandi Brassou
30. MARIAMA CISSE, Samboucounda

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA COORDINATION DE DIATTACOUNDA (DEPARTE
MENT DE SEDHIOU)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBRAHIMA DIAMANKA, Volet ELEVAGE
PIDAC (Anim.émission peul)
4. MAMADOU TOURE, DPCS/Sédhiou Sud
5. BABACAR FAYE, Chef coordination
6. BAKARY GOUSIABY, Encadreur
7. Mme DIATOU COLY, Animatrice Mai-
son Familiale Rurale Simbandi
Balante.

Paysans.

1. YOUSOUF DIATTA, Kounayan
2. VIEUX DRAME, Kounayan
3. BOUBACAR DIATTA, Kounayan
4. BOURAMA DIATTA, Kounayan
5. KEBA MANSALY, Kounayan
6. CHERIF CISSE, Kolane
7. BOURAMA DRAME, Kolane
8. EL HADJI SALOUN DRAME, Kolane
9. EL HADJI MALAN DRAME, --"
10. NIAKASSY DRAME, --"
11. FARA DRAME, --"
12. IDRISSE DIATTA, Baconding planta.
13. LANDING DRAME, --"
14. INSA GASSAMA, --"
15. NFALY DRAME, --"
16. EL HADJI M. DRAME --"
17. KEBA MANE --"
18. HAROUNA SADIO, --"
19. BOUBACAR GALLE MANE, --"
20. MALANG GASSAMA, --"
21. OUSMANE DIATTA, Simbandi Balante
22. IBOU SADIO, --"
23. BACARY SADIO, --"
24. KAHIROU SONKO, --"
25. FALL DRAME, --"
26. LANDING DRAME, --"

Paysan. (suite)

27. SALOUN MANE, Manécounda
28. SANKOUNG CISSE, --"
29. MOUSSA KEBE, --"
30. MOUSSA CISSE, --"
31. DAOUA DIATTA, --"
32. SIDY SADIO, --"
33. MALANG SEYDI, --"
34. INSA DIATTA, --"
35. NGHANSOUMANA DIATTA, Kounayan
36. MALANG CISSE, --"
37. SANA MANE, --"
38. BOURAMA SEYDI, --"
39. THIOU TOURE, --"
40. SATOU BIAYE, --"
41. SATOU SEYDI, --"
42. MBINKINDING CAMARA, --"
43. SOBE GASSAMA, --"
44. SANA CISSE, --"
45. BINTOU MANE, --"
46. SOUNTOU TRAORE, Baconding village
47. YANKOBA GOUDIABY, Baconding village
48. HAWA BALDE, Kounayan
49. MARIAMA SADIO, --"
50. AISSATOU MANE, --"
51. DIAMBA DRAME, --"
52. TALIBO DIATTA, --"
53. FODE BIAYE, --"
54. LAMINE DIATTA, --"
55. FILY SANO, --"
56. FOULO MANE, Birkama
57. LAMINE MANE, --"
58. ALIOU SADIO, --"
59. ABDOULAYE MANE, Kolane
60. DOUDOU MANE, Birkama
61. AMY TOURE, Athioufa
62. HABY CAMARA, --"

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA COORDINATION DE BOUNKILING (DEPARTE -
MENT DE SEDHIOU)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBRAHIMA DIAMANKA, PIDAC/Volet
Elevage
4. ABDOURAMANE DIENG, Chef coordina.
5. PAPA AMADOU SECK, Chef de zone

Paysans.

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| 1. KARAMOKO DIOP, | Hafia |
| 2. BACARY DIOUF, | Ndiama |
| 3. OMAR COLY, | Saré Demba Niadou |
| 4. ALASSANE DIEDHIOU, | Boughary |
| 5. FAKEBA FATY, | Kégnéto |
| 6. AMADOU FATY, | " |
| 7. MARIAMA SANE, | Boughary |
| 8. FATOU SANE, | " |
| 9. GNIMA SANE, | " |
| 10. KARFA BODIAN, | " |
| 11. ABLAYE SANE, | " |
| 12. CHERIFI DIEDHIOU, | Kambila |
| 13. BAKARY SANE, | " |
| 14. KARFA GOUDIABY, | Kanghody |
| 15. MALAMINE F. SANE, | " |
| 16. LAMINE SAMBOU, | Bona |
| 17. ABLAYE DIEME, | Kapoundoune |
| 18. CHERIF BADJI, | Niaoump |
| 19. SALIF SANE, | " |
| 20. SAMBOU CISSE, | Kégnéto |
| 21. AMADY FATY, | Bounkiling |
| 22. FOBANSO FATY, | " |
| 23. KEDIAW FATY, | " |
| 24. MALANG DRAME, | Hafia |
| 25. AMADOU DIEME, | Ndiama |
| 26. KEMO SYLLA, | Diaroumé |
| 27. MAMADOU COLY, | " |
| 28. OUMAR COLY, | " |
| 29. IBRAHIMA DIALLO, | Saré Alcaly |
| 30. ALIOU DIALLO, | " |
| 31. CORENTHIN SAGNA, | Bounkiling |
| 32. PATA CISSE, | " |
| 33. KARDIATA SAMBOU, | " |

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA COORDINATION DE MARSASSOUM (DEPARTEMENT DE SEDHIOU)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. LAMINE DRAME, Chef de zone

Paysans.

- | | |
|--------------------------|--------------|
| 1. FAFANDING CISSE, | Bémet Wouly |
| 2. CHERIF GOUDIABY, | Badjicounda |
| 3. LANDING TAMBA, | Marakissa |
| 4. BOULY SAGNA, | Kamoya |
| 5. MARIAMA DIEME, | Baghagha |
| 6. MANSATA DIEME, | Kamoya |
| 7. AISSATOU SANE, | Badjicounda |
| 8. SONA SAGNA, | Baghagha |
| 9. ISMAILA SANE, | Bougnery |
| 10. KAKENE DIEME, | " |
| 11. LANDING TAMBA, | Marakissa |
| 12. SALIF SAGNA, | Kamoya |
| 13. IBRAHIMA SAGNA, | " |
| 14. YOUSOUF SAGNA | " |
| 15. LANDING DIEDHIOU, | Manguir |
| 16. MOUSSA DIEDHIOU, | " |
| 17. IBRAHIMA DIEDHIOU, | " |
| 18. IBRAHIMA K.DIEDHIOU, | " |
| 19. BAKARY SANE, | " |
| 20. FOUDIAN MANDIANG | Marsassoum |
| 21. SADIA DANDIO, | " |
| 22. TOUMBOULOU SONKO, | " |
| 23. DEMBA KEBA SONKO, | " |
| 24. ALIOUNE CISSOKHO | " |
| 25. DANDANG SANE, | Djibabouya |
| 26. KEBA CISSE, | " |
| 27. MALANG FATY | " |
| 28. MAMA CISSE, | " |
| 29. BETENE GOUDIABY, | " |
| 30. DAUDA DIEME, | " |
| 31. MALAMINE SANE, | " |
| 32. SAMBA SANE, | Diafar Douma |
| 33. KEBA BADJI, | Baghagha |

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA COORDINATION DE DIENDE (DEPARTEMENT DE
SEDHIOU)

<u>Encadrement.</u>	<u>Paysans.</u>
1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC	1. NFAMARA MANE, Dagabantang
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC	2. BOURAMA MANDIANG, Nguindir
3. LAMINE SAMBOU, chef coordination	3. MBOLY SADIO, " "
4. ADA FAYE, Chef de zone	4. BABOU MANE, " "
	5. ABDOULAYE BALDE, Boudiémarr
	6. FODE KONDE, " "
	7. WASSA TOURE, " "
	8. BOUBACAR SEYDI, " "
	9. SADIA KONTA, " "
	10. ABDOU FOFANA, " "
	11. SAFAYE DIATTA, Bambaly
	12. MOUSSA KONATE, " "
	13. SAADIO SADIO, " "
	14. BALLA DIATTA, " "
	15. ANSOUMANA NDIAYE, " "
	16. INSA MASSALY, " "
	17. KEBA DIATTA, " "
	18. MARTIGNOU CISSE, Kindakame
	19. KEBA DIATTA, " "
	20. DOUDOU FICKOU, Bamacounda
	21. IDE MANGA, " "
	22. RAYMOND D'OLIVERA, Kapol
	23. NICOLA SANKA, " "
	24. SIMON MANDIKA, " "
	25. SEYNI GOUDIABY, Goudiabya
	26. NCUMO CAMARA, Bambaly

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE OUONCK (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

<u>Encadrement.</u>		<u>Paysans.</u>	
1. MANSOUR NIANG,	DTO/SOMIVAC	1. SALOUM DIEDHIOU,	Ndiagne
2. DANIEL MANE,	BF/SOMIVAC	2. LAMINE SAKHOBBA SANE,	Sindialon
3. ABDOU TAMBA,	Alphabétisat.PIDAC	3. MALAMINE DIEDHIOU,	Ouonck
4. MATHIAS DIENG,	Encadreur	4. MAMDOU DIOP,	Sindialon
		5. AHMED SANE,	Ndiagne
		6. ABDOU DJIBA,	"
		7. FAMAARA SANE,	"
		8. KARAFI SANE,	Sindialon
		9. SALIF SANE,	"
		10. MALAMINE SANE,	Souda
		11. ANSOUNDING BADIANE,	Santack
		12. DAOUDA BADIANE,	"
		13. ABDOULAYE BADIANE,	"
		14. ALPHOUSSEYNI SEYDI,	"
		15. IBOU SANE,	Kongholi
		16. IBOU DIEDHIOU,	Ouonck
		17. MALAMINE SANE,	"
		18. VIEUX DIEDHIOU,	"
		19. LANDING DIEDHIOU	"
		20. LAYO DIEDHIOU	"
		21. KABETENE SANE,	"
		22. MOLEYE DIEDHIOU	"
		23. MALAMINE DIEDHIOU,	"
		24. SIAGA DIEDHIOU,	"
		25. ARONA DIEDHIOU,	"
		26. BABOUCAR DIEDHIOU,	"
		27. IBRAHIMA DIEDHIOU,	"
		28. SOULEYMANE DIEDHIOU,	"

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE SINDIAN (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

<u>Encadrement.</u>	<u>Paysans.</u>	
1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC	1. ABDOULAYE BAYE SANE,	Sindian
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC	2. ABDOULAYE BOUKI SANE,	-"-
3. IBQU COLY, DPCS/BIGNONA	3. MOUSSA BADJI	-"-
4. ABDOU SAMBOU, Chef de zone	4. SEKOU BADJI	-"-
	5. IBRAHIMA BADJI,	-"-
	6. IBOU BADJI	-"-
	7. EMINE SANE,	-"-
	8. SAMBOUDIANG SANE,	Karongue
	9. SALIF SANE,	-"-
	10. FODE DIEDHIOU	Niallé
	11. SERIGNE K. DIEDHIOU	Balgnane
	12. BACARY DJIBA,	Djineul
	13. FANE DIATTA,	-"-
	14. MAMADOU DIEDHIOU	Mantakiné
	15. DIOMA DJIBA	-"-
	16. FAFANDING COLY	-"-
	17. SOUNKAROU COLY,	-"-
	18. ABDOULAYE MBAYE SANE	Boulayotte
	19. AMADOU SANE,	-"-
	20. MAMADOU SANE,	-"-
	21. NFALLY DIEDHIOU,	-"-
	22. IDRISSE BADJI,	Sindian
	23. AFOULO BADJI,	-"-
	24. BINTA SANE,	-"-
	25. VIEUX BADJI	-"-
	26. DEMBO BADJI,	-"-

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE DIOULOLOU (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

Encadrement.

Paysans.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC	1. SAMUEL KANTOUSSAN,	Diouloulou
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC	2. VIEUX SEYDI,	" "
3. IBOU COLY, DPCS/Bignona	3. KEBA DIAITE,	Kataba 1
4. GARIEL BASSENE, Responsable Cel-	4. OUMAR SAMBOU,	" "
lule Suivi, Contrôle et Evaluat.	5. DOUDOU DIEDHIOU,	Kataba 2
du P.T.S.	6. DEMBOYE DIEDHIOU,	" "
6. AMADOU GUEYE FALL, Chef du bureau	7. KEBA COLY,	Koubanack
Cultures vivrières DPCS/Dakar	8. IBRAHIMA SOLY SANE,	Séléty
7. DIDIER DIATTA, Chef de zone	9. BOUNTOUNG DIATTA,	Tambacounda
8. MOUSSA SYLLA, Encadreur	10. YOUSOUF MANE,	" "
9. YOUSOUF SANE, Alphabétiseur	11. SANA CAMARA,	Darsalam
10. MAMADOU CISSE, Encadreur	12. SANA SONKO,	Abéné
11. ABDOU TAMBA, animateur RER/Diola	13. Oufo SONKO,	Albadar
12. IBRAHIMA DIAMANKA , Animat. RER/Peul	14. INSA SOUSSO,	" "
	15. DIERE DIASSY,	Kafountine
	16. NFALY DIABANG,	" "
	17. TOUBABO DJIBA	" "
	18. KEBA DIABANG,	Kabadio
	19. MALANG SAMBOU,	" "
	20. LANDING DIABANG,	" "
	21. FABACARY SAMBOU,	" "
	22. SOUAIBOU BODIANG,	" "
	23. SEYDOU CISSE	" "
	24. MOUSSA CISSE	" "
	25. SOLO GASSAMA,	" "
	26. ABDOU GOUDIABY,	Tambacounda
	27. INSA SANE	Séléty
	28. DEMBO BA	Kabadio

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE BADIANA (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

<u>Encadrement.</u>		<u>Paysans.</u>	
1. MANSOUR NIANG,	DTO/SOMIVAC	1. BECAYE DIEDHIOU,	Badiana
2. DANIEL MANE,	BF/SOMIVAC	2. ABBA SONKO N°1,	Karongue
3. ABDOU TAMBA,	Animat.RER/Diola	3. AMADOU BA,	"
4. DAOUDA DIEDHIOU,	Chef de zone	4. ABDOULAYE DIEME,	Badiana
5. MOHAMED NDAO,	Encadreur	5. ANSOUMANA DIATTA,	"
		6. KALILOU DIEME,	"
		7. MBASSIRE COLY,	"
		8. AROKY SADIO,	"
		9. ABDOULAYE BOULODIA DIEME,	"
		10. MAMADOU DIEME,	"
		11. KOUTOBO BODIAN,	Bélaye
		12. OUSMANE GOUDIABY,	"
		13. SAFIETOU SONKO,	"
		14. NIAKASSY MANE,	Kateum-teum
		15. SOULEYMANE MANE,	Kabiline 1
		16. MOUSSA MARY,	"
		17. ABBA SONKO N°2,	Karongue
		18. MAMADOU DIA SONKO,	"
		19. MAMADOU LAMINE SONKO,	Mahmouda
		20. CIRE SANE,	"
		21. SEKOU SANE,	"
		22. AMADOU FALL BADJI,	"
		23. DAOUDA DIEDHIOU,	Kabiline 2
		24. OUSMANE DIEDHIOU	"
		25. ABDOU SONKO,	Karongue

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE KARTIACK (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. SANA COLY, Chef de zone
4. LUCIEN SAMBOU, Encadreur
5. IBOU COLY, DPCS/Bignona

Paysans.

- | | |
|------------------------------|---------------|
| 1. ABBA DIEME, | Diégoûne |
| 2. MALICK DIEME, | .." |
| 3. AISSATOU KHARYALLA BADJI, | .." |
| 4. TIDIANE DIEDHIOU, | Kagnobon |
| 5. ARONA BADJI, | .." |
| 6. BOUBA DIEDHIOU, | .." |
| 7. AIDA DIEDHIOU, | .." |
| 8. IDRISSE DIEDHIOU, | Dianki |
| 9. IBOU SONKO, | .." |
| 10. MARIAMA COLY, | .." |
| 11. SOULEYMANE COLY, | Thiobon |
| 12. SAMSIDINE COLY, | .." |
| 13. YANCOUBA COLY, | .." |
| 14. SENI COLY, | .." |
| 15. ABDOU AZIZ BADJI, | Thionck Essyl |
| 16. SAMSIDINE BADJI, | .." |
| 17. SAFIETOU BADJI, | .." |
| 18. OUMY SAMBOU, | .." |
| 19. ALASSANE SECK COLY, | Djimande |
| 20. OUSMANE COLY, | .." |
| 21. AWA BADJI, | .." |
| 22. AISSATOU BODIAN, | .." |
| 23. ROKHAYATOU SANE, | Mandégane |
| 24. ABDOU SAGNA, | Bagaya |
| 25. SIDY DIATTA, | Mlomp |
| 26. FAMARA TEGA DIEDHIOU, | Kagnobon |
| 27. KARAMO DIEDHIOU | .." |
| 28. SOULEYMANE DIEDHIOU, | .." |
| 29. SEYNI DIEDHIOU, | .." |
| 30. BACARY DIEDHIOU, | .." |
| 31. HOUMIROU DIEDHIOU, | .." |
| 32. LANDING DIEDHIOU, | .." |
| 33. DAOUA DIEDHIOU, | .." |
| 34. NOCE DIEDHIOU, | .." |
| 35. AISSA SONKO | .." |
| 36. AWA BODIAN | .." |
| 37. MBINKY DIEDHIOU | .." |
| 38. KHADY SONKO | .." |

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE TENDOUCK (DEPARTEMENT DE BIGNONA

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBOU COLY, DPCS/Bignona
4. IBRAHIMA SAGNA, Chef de zone
5. JUSTIN DIEME, Encadreur
6. MOUSSA BADJI, Encadreur

Paysans (suite)

- | | |
|-------------------------|----------|
| 26. ETIENNE DIEME, | Tendouck |
| 27. DJIBRIL DIATTA, | " |
| 28. KOMBE SOUMARE, | Bodé |
| 29. LALIA SANE, | " |
| 30. AMY DIATTA, | " |
| 31. FATOU BADJI, | " |
| 32. ROKHAYA SAGNA, | " |
| 33. SEYNABOU DIEDHIOU, | " |
| 34. FATOU GOUDIABY, | " |
| 35. ADAMA BADJI, | " |
| 36. TOUTY DIAWARA | " |
| 37. DIENABA MANE, | " |
| 38. DIENABA DIATTA | " |
| 39. AISSATOU DIATTA | " |
| 40. FATOU BARRO, | " |
| 41. FANTA SANE, | " |
| 42. ADAMA SAGNA, | " |
| 43. KHADY BADJI, | " |
| 44. MAMADOU SYLLA, | " |
| 45. MOUSBA BODIAN, | " |
| 46. SEYNABOU SAGNA, | " |
| 47. MESSING BA | " |
| 48. FATOUMATA GOUDIABY, | " |
| 49. BINTA DIEDHIOU | " |

Paysans.

1. SANA DIOP BODIAN, Balinghore
2. SENI COLY, "-"
3. LANDING BADJI, Bodé
4. OUSMANE WATA BODIAN, Balingore
5. FAYE SANE, "-"
6. YOUSSEUF BODIAN, "-"
7. BACARY SANE, Mandégane
8. LAMINE SANE, "-"
9. YANCOUBA SANE, Bagaya
10. SIAKA BADJI, "-"
11. IBRAHIMA DIATTA, Elana
12. FIDEL DIATTA, "-"
13. ALIOU DIEDHIOU, Bodé
14. IBRAHIMA SAGNA, "-"
15. OUMAR DIATTA, "-"
16. ALASSANE BARRO, "-"
17. OUSMANE DIATTA, "-"
18. IBRAHIMA SAMBOU, "-"
19. BACOUBA TRAORE, "-"
20. BABOUCAR DIATTA, "-"
21. HILALION SAMBOU, Bouteum
22. SADIA DIATTA, Affiniam
23. OUSMANE DJIBA, "-"
24. GORGUI DIATTA, Boutégol
25. CIRIAQUE DIATTA, "-"

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE KABROUSSE (DEPARTEMENT D'OUSSOUYE)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. KELOUNTANG BASSENE, chef de zone
4. TIERNO SEYDOU NDIAYE, Encadreur

Paysans.

1. SIRE BA, Santhiaba Manjaque
2. ALIOU Mbaye, -"-
3. ALASSANE DIEDHIOU, Diembéring
4. KECOUTA DIATTA, Kabrousse
5. CYRIAQUE EHEMBA, Santhiaba Manj.
6. ALIBITAR DIATTA, Houdiabouss
7. JOSEPH HOULAYE DIATTA, -"-
8. ALBERT DIATTA, -"-
9. BAKARY DIATTA, Etoune
10. ETIENNE DIATTA, -"-
11. KOULORODIENG DIATTA, -"-
12. ANTOINE DIATTA, -"-
13. PIERRE MARIE DIATTA, -"-
14. AUGUSTIN DIATTA, Haloudia
15. ALESTER DIATTA, Houdiabouss
16. EMILE DIATTA, Haloudia
17. FRANÇOIS DIATTA, -"-
18. DJIBRIL DIATTA, -"-
19. JOSEPH NDIIOUGA DIATTA, -"-
20. VIEUX DIOP, Niéné
21. ABDOULAYE DIATTA, -"-
22. SALIOU DIATTA, -"-
23. AWOYE DIATTA, -"-
24. BOUBACAR FALL, -"-
25. MAMADOU MADIKE DIATTA, Kayengha
26. ENROUNGHOUNE DIATTA, -"-

Paysans (suite)

27. ANDABLA DIATTA, Kayengha
28. ALBERT SAMBOU, Etoune
29. OUSMANE KADIOR DIATTA, Etania
30. BOUBACAR DIATTA, Houdiabouss
31. IBRAHIMA HOUBAYE DIATTA, Niéné
32. EDOUARD DIATTA, -"-
33. ELIZABETH SIMBIENNE DIATTA, -"-
34. ANNA DJIBA, -"-
35. COMBE DIATTA, -"-
36. AIDA DIATTA, -"-
37. DIANGHESSIBE DIATTA, -"-
38. ANNA GAYE, -"-
39. MARCEL DIATTA, Houdiabouss
40. NICOLAS DIATTA, -"-

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE D'OUSSOUYE (DEPARTEMENT D'OUSSOUYE)

<u>Encadrement.</u>		<u>Paysans.</u>
1. MANSOUR NIANG,	DTO/SOMIVAC	1. DIMINGA DIEDHIOU, Djicomol
2. DANIEL MANE,	BF/SOMIVAC	2. RAPHAEL BADIANE, Djihouha
3. ANSOUMANA SANE,	Encadreur	3. AGNASSY MANGA, Djiwente
4. YOUSSEUPHA THIAW,	Encadreur	4. HYACINTHE MANGA, Kalobone
		5. MARTHE DIEDHIOU, Djicomol
		6. EKOUNDE SAMBOU, -"-
		7. INNOCENCE DIATTA, Kagnao
		8. ANNE MARIE DIATTA, Ebankine
		9. KABOUNEU DIATTA, -"-
		10. ANNE SAMBOU, Kafone
		11. AWA SAMBOU, -"-
		12. AGORY DIATTA, -"-
		13. MOUNDAW MANGA, Heussoukeu
		14. DJIFOYE SAMBOU, -"-
		15. AGNES MANGA, -"-
		16. JACQUELINE DIEDHIOU, Kandiaka
		17. EDIEUNE SENGHOR -"-
		18. ROSALIE DIATTA, -"-
		19. CHRIST DIATTA, Batendou
		20. ODILE MANGA, Kadjifolong
		21. TEMOTEME SENGHOR, -"-
		22. MADELEINE SENGHOR Djibétene
		23. SASSIMA SAMBOU, -"-
		24. FOUKENE DIATTA Ehitgne
		25. EMISSE MANGA -"-
		26. BATEME SENGHOR Etébéniaye
		27. DJIENDENE MANGA, -"-
		28. AWA SY SAMBOU Haer

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE NIASSIA (DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR)

Encadrement.

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1. MANSOUR NIANG, | DTO/SOMIVAC |
| 2. DANIEL MANE, | BF/SOMIVAC |
| 3. IBRAHIMA DIOP, | CR/DPCS |
| 4. AMBROISE DIEDHIOU, | CD/DPCS |
| 5. IBOU BADJI, | Chef de zone |
| 6. EL HADJ M. DIATTA, | Encadreur |

Paysans.

- | | |
|-------------------------|---------------|
| 1. YOUSSEPH SAGNA, | Darsalam |
| 2. YOUNOUSS DIATTA | Médina Katipa |
| 3. JULIEN BASSENE, | Essyl |
| 4. EL HADJ DIATTA, | Médina Katipa |
| 5. MAMADOU DIATTA, | " |
| 6. IDRISSE DIEDHIOU, | Toubacouta |
| 7. BACARY DIEME | " |
| 8. SOULEYE DIEDHIOU, | Katouré |
| 9. LANSANA DIEDHIOU, | " |
| 10. TOMNON SANE, | Badème |
| 11. CIRE BADIANE, | " |
| 12. KALILOU TENDENG | Enampore |
| 13. MOUSSA MANGA, | " |
| 14. ABDOULAYE BASSENE, | Kamobeul |
| 15. FREDERIC SAGNA, | Essyl |
| 16. ALEXIS DIANDY, | Brin |
| 17. JAQUES SAGNA, | Djibonker |
| 18. IDRISSE BODIAN, | Darsalam |
| 19. AMOUL NGOM, | " |
| 20. FATOU CISSE, | " |
| 21. FATOU BINTOU SAGNA, | " |
| 22. MAMADOU BADJI, | Médina Katipa |
| 23. SATIETOU DIEDHIOU, | " |
| 24. AISSATOU DIATTA, | " |
| 25. MOUSSA SAGNA, | " |
| 26. SENI SAGNA, | " |

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE NIAGUIS (DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR)

Encadrement.

1. MANSOUR NAING, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBRAHIMA DIOP, CR/DPCS
4. MAMADOU GOUDIABY, Chef de zone
5. JOSEPH BATAMA SAGNA, Encadreur

Paysans.

1. BACARY MANE, Fanda
2. KECOUTA GOMIS, Boulome
3. IBRAHIMA NDIAYE, Labissinte
4. KEBA SANE, Fanghot
5. MAIMOUNA DIEDHIOU, Fanda
6. FATOU BAMBA, Boutoute
7. MALANG MANE, "-"
8. FATOUMATA CISSE, "-"
9. DAMIANA KALY, "-"
10. SIMON BANDIAKY, "-"
11. KALDOU KAMBAZE, "-"
12. NANGO FATY, "-"
13. BOURAMA CISSE, "-"
14. KECOUTA GOMIS, Boulome
15. WANDIFA CISSE, "-"
16. MAME NDIAYE, "-"
17. TIDA TOURE, "-"
18. KARDIATA BADIANE, "-"
19. BOUBACAR SANE, Soukouta
20. BINTOU BODIAN, "-"
21. MAMADOU S. SANE, Fanda
22. MAIMOUNA DIEDHIOU, "-"
23. ANSOUMANA SANE, "-"
24. DEMBO BA, "-"
25. OUMY BADJI, "-"

Paysans (suite)

26. MOUSTAPHA SANE, Soukouta
27. ABOU DJIGHALY, Boulome
28. KEBA MARENA, "-"
29. LAMINE CISSE, "-"
30. YAYA TOURE, "-"
31. MAMADOU BODIAN, Fanghote
32. ALIOU SANE, "-"
33. YOUSOUF THIAM, "-"
34. ISMAILA BODIAN, "-"
35. SOULEYMANE SANE, Niaguis
36. AWA SANE, "-"
37. BINTA BADJI, "-"
38. DIENEBA BODIAN, "-"
39. COUNTA BADJI, Labissinte
40. KHADY BADJI, "-"
41. BINTA SANE, "-"
42. TAIBOU SANE, "-"
43. YAMA SANE, Soukouta
44. SIRE THIAM, "-"
45. SENI BADJI, "-"
46. SAFIETOU BADJI, "-"
47. KHADY SANE, "-"

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE DJIBIDIONE (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

<u>Encadrement.</u>	<u>Paysans.</u>
1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC	1. MALANG SANE, Diondji
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC	2. ALADJI BADJI, Brindiago
3. IBOU COLY, DPCS/Bignona	3. KEMO BADJI,
4. MAMADOU SARR, Chef de zone	4. BACARY BADJI, Djirène
5. GEORGE BIAGUI, Encadreur	5. ANSOUMANA DIEME, Boulinghoye
	6. DEMBO BADJI, Tangal
	7. KARAMBA BODIAN, Diocadou
	8. AMADOU DJIBA, Ciwol
	9. IBOU DIEME, Tangal
	10. ABDOU DIEME, Diaboudior
	11. BOURAMANDING DIEME,
	12. AFOULO DIEME,
	13. IDRISSE DIEME, Massare
	14. SEYBO DIEME,
	15. BOTO DIEME,
	16. GOBO BODIAN, Djibiame
	17. LAMINE DIEDHIOU,
	18. FANSOU BADJI,
	19. SOULEYE BODIAN,
	20. IBOU COLY,
	21. ALIOU DIALLO, Djibidione
	22. DEMBO SANE,
	23. LAURENT BADJI,
	24. IBOU SANE,
	25. ABDOULAYE BADJI,
	26. MAMADOU LAMINE DIEDHIOU,
	27. LANDING SANE,
	28. IBRAHIMA TOURE,
	29. DEMBO KONTE,

LISTE DES PARTICIPANTS AUX VISITES ORGANISEES
DANS LA ZONE DE TENGHORI (DEPARTEMENT DE BIGNONA)

Encadrement.

1. MANSOUR NIANG, DTO/SOMIVAC
2. DANIEL MANE, BF/SOMIVAC
3. IBOU COLY, DPCS/Bignona

Paysans.

1. OMAR SANE, Tendimane
2. IBRAHIMA BADJI, Teubi
3. BACARY BADJI, Diarone
4. ANSOU SANE, .."-
5. ADAMA MANGA, .."-
6. MAHADOU MANGA, .."-
7. BOURAMA MANGA, Petit Koulaye
8. ADAMA SANE, .."-
9. BOULY BADJI, Koulaye Bamack
10. MBACKE DIEDHIOU, Takème
11. KEBA SAGNA, Teubi
12. DIATOU BADJI, .."-
13. IBRAHIMA BADJI, .."-
14. ROGER KABO, Guérina
15. ANNE MARIE DIEME, .."-
16. MALAMINE AFE SANE, Tenghori
17. SOUNKAROU GOUDIABY, .."-
18. KARAFI BADJI, .."-
19. MALAMINE BADJI, Falméré
20. SANA BADJI, .."-
21. MOUSSA SANE, .."-
22. MAHADOU SANE, Takème
23. AISSATOU BADJI, .."-
24. SOULEYMANE BADJI, Diarone
25. MAHADOU MANGA .."-
26. MOUSSA BADJI, .."-
27. BOULY BADJI, Petit Koulaye
28. ADAMA SANE, .."-
29. BOURAMA MANGA, .."-
30. IBRAHIMA SAGNA, .."-
31. FAMARA BADJI, Tendimane
32. AMY BODIAN, .."-
33. MAFOUDJI BADIANE, Sandougou
34. BACARY SIDY CAMARA, Dianky
35. KHADY MANGA, Koulaye Bamack

4

PROGRAMME PREVISIONNEL DE DEROULEMENT DE
LA SECONDE SERIE DE VISITES ORGANISEES

Département de Sédhiou. (zone PRS)

- 14 Novembre 1988 : Coordination de Diattacounda
- 15 Novembre 1988 : Coordination de Tanaff
- 16 Novembre 1988 : Coordination de Diendé
- 17 Novembre 1988 : Coordination de Marsassoum
- 18 Novembre 1988 : Coordination de Bounkiling

Départements de Bignona, Ziguinchor et Oussouye (Zone PIDAC)

- 28 Novembre 1988 : Zone de Ouonck
- 29 Novembre 1988 : Zone de Tenghori
- 30 Novembre 1988 : Zone de Sindian
- 01 Décembre 1988 : Zone de Diouloulou
- 02 Décembre 1988 : Zone de Badiana
- 05 Décembre 1988 : Zone de Kartiack
- 06 Décembre 1988 : Zone de Tendaouck
- 07 Décembre 1988 : Zone de Kabrousse
- 08 Décembre 1988 : Zone de Oussouye
- 09 Décembre 1988 : Zone de Niassia
- 12 Décembre 1988 : Zone de Niaguis
- 13 Décembre 1988 : Zone de Oulampane

N.B.: 1°) Avant d'entamer ces visites, une mission préparatoire se rendra sur le terrain pour mieux imprégner certains encadreurs nouvellement impliqués dans le programme.

2°) La zone de Djibidione qui a fait uniquement du maïs ne sera pas visitée, cette espèce étant déjà récoltée.

